

Covid-19 – Arrêté préfectoral du 16 octobre

Vous trouverez ci-dessous l'Arrêté préfectoral du 16 octobre concernant la pandémie du COVID-19. De nouvelles mesures entrent en vigueur. Entre autre, il y est stipulé que « toute personne de 11 ans ou plus se trouvant sur la voie publique, sur **l'intégralité du département du Gard**, doit porter un masque de protection, dans le respect des normes AFNOR, entre 06h00 et 24h00, en complément de l'obligation du respect des mesures barrières » (Article 2).

Il entre en application dès le 16 octobre à minuit.

Pour le consulter et le télécharger : [2020.10.16 AP COVID](#)